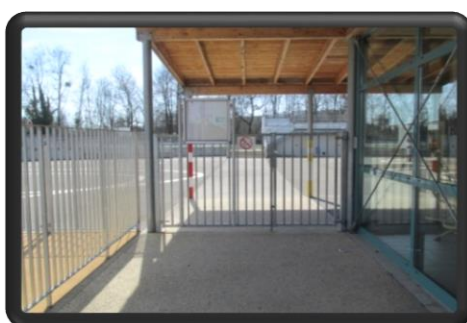


Livret d'accueil
Année scolaire 2021-2022

École maternelle d'Ilfurth



Bienvenue à vous et à vos enfants !

Ce guide pratique élaboré par l'équipe enseignante définit les règles de fonctionnement de l'école maternelle en général et de notre école en particulier. Son but est de faciliter la vie de tous dans l'école.

L'école maternelle est la première étape du système scolaire français. L'école n'est pas une garderie. Durant trois ans, il sera proposé à votre enfant des activités motrices, langagières, mathématiques, logiques, artistiques. Il développera ainsi sa personnalité et fera l'apprentissage de la vie de groupe.

Ces années sont très importantes car elles préparent votre enfant à l'école élémentaire par l'acquisition de techniques précises et par de véritables apprentissages.

L'école maternelle est une vraie école, sa fréquentation régulière, dès la petite section, est indispensable pour que votre enfant s'adapte et progresse. Toutes les absences doivent être signalées. Le répondeur de l'école est à votre disposition au 03 89 25 43 29.

Comme toute collectivité, l'école possède un texte qui définit les droits et les devoirs de chacun et les principales règles à respecter. *L'inscription d'un enfant à l'école implique l'acceptation du règlement par ses parents.* Le règlement est affiché dans le hall de l'école et doit être connu de tous. Le règlement est établi à partir du règlement type départemental et approuvé lors du premier conseil d'école, une version de celui-ci vous sera transmise, vous devez nous retourner un coupon signé pour attester que vous en avez pris connaissance.



Le jour de sa première rentrée

Accompagnez votre enfant, c'est important.
Acceptez ses chagrins, ses craintes et ne montrez pas votre inquiétude.

Avant de le quitter, dites-lui ce que vous allez faire et précisez-lui qui viendra le chercher à la sortie de l'école.
Laissez-le apporter son « doudou », lien avec la maison.
Tenez bien là à l'heure de la sortie, des larmes et des angoisses seront évitées.

Ne lui posez pas trop de questions, les confidences viendront...
N'hésitez pas à dialoguer avec les enseignants...si vous vous posez encore des questions.



Le personnel de l'école

La directrice

Mme BRUNNER Anne

Les enseignants

Classe 1 : Mme BRUNNER Anne

Classe 2 : Mme KIPPELEN Josiane

Classe 3 : Mme FELLER Isabelle

Les ATSEM, (agents territoriaux spécialisés en école maternelle)

Classe 1 : Mme DEYBER Nadine

Classe 2 : Mme BRUNGARD Audrey

Classe 3 : Mme SCHWEITZER Véronique

**Tous les adultes de l'école ont comme priorité le
bien-être des enfants.**

La vie à l'école

Notre école comprend 3 classes regroupant des enfants d'âges différents: (petite section pour les enfants nés en 2017, moyenne section pour les enfants nés en 2016 et grande section pour les enfants nés en 2015) :

- L'organisation des classes: (sous réserve de modifications à la rentrée)

Classe 1 : petite et moyenne section 1

Classe 2 : petite et moyenne section 2

Classe 3 : grande section

- Les horaires

Respectez les horaires, c'est important pour votre enfant, c'est important pour tous les enfants.

Les portes de l'école sont ouvertes :

- **Le matin de 8h05 à 8h25**

(de 8h15 à 8h25, vous devez accompagner votre enfant jusque dans sa classe et le confier à l'enseignante).

- **L'après-midi de 13h20 à 13h30**

Pour les sorties :

Le matin à **11h45**

L'après midi à **16h00**

- **Sécurité des enfants et responsabilité des parents**

En début d'année les parents remplissent *une fiche de renseignements* où ils indiquent si leur enfant a des problèmes de santé, doit suivre un régime, et donnent un numéro de téléphone pour les joindre en cas d'urgence. **Il est indispensable de nous signaler tout changement pouvant survenir dans ces informations.**

- **Équilibre alimentaire et collation du matin**

Depuis la rentrée 2013, l'équipe enseignante, en concertation avec les membres du Conseil d'école a pris la décision de supprimer, le goûter du matin. (circulaire départementale du 12 avril 2013)

En effet, « aucun argument nutritionnel ne justifie la collation matinale de 10h qui aboutit à un déséquilibre de l'alimentation et à une modification des rythmes alimentaires des enfants. » (Circulaire n°2003-210 Ministère de l'Éducation Nationale).

Les gâteaux d'anniversaire resteront l'exception.

Un gobelet marqué au nom de l'enfant vous sera demandé sur la liste de matériel de rentrée. Les enfants pourront aller boire à différents moments de la journée.

- **Information des parents**

Les enseignants ont mis en place un *cahier de liaison*. Dans ce cahier, figurent **toutes les informations** essentielles à la vie de l'école (réunions et fêtes à venir, vie de la classe...) **vous devez les lire, les signer et y répondre** le cas échéant. De même vous devez prendre l'habitude de lire chaque jour les affichages qui vous sont destinés (dans le hall de l'école et à l'entrée des classes). En début d'année scolaire, *une réunion d'information* est organisée dans chaque classe.

Pour rencontrer les enseignants, il faut prendre rendez-vous avec eux, soit oralement, soit en utilisant le cahier de liaison.

- Santé et bien-être des enfants

-Les enfants doivent *être en bonne santé et en état d'assumer le cours des activités de la journée (ayant suffisamment dormi).*

-Les enfants malades ne peuvent pas être acceptés à l'école. *Nous n'avons pas le droit de donner des médicaments à l'école.*

Toute maladie contagieuse doit être signalée à la directrice. Dans ce cas, l'enfant ne sera réadmis à l'école que sur présentation d'un *certificat médical* attestant la guérison clinique.

- Les enfants étant amenés au cours de la journée à effectuer des activités physiques (dans la cours de récréation et en salle de gymnastique) et parfois salissantes (peinture, collage...) il est important de les habiller de façon pratique (vêtements faciles à mettre et à enlever tout seul, évitez les bretelles, salopettes et ceintures).

Pour que l'on puisse reconnaître les vêtements perdus par les enfants, il est indispensable d'écrire leur nom et prénom dessus (notamment les bonnets, cagoules, écharpes, gants, chaussons...).

L'école prête des vêtements de rechange en cas de nécessité, merci de les rapporter rapidement et propres.

- Le conseil d'école et les représentants des parents d'élèves

L'Apesi est l'association de parents d'élèves du secteur d'Illfurth. Ils seront présents à l'école le jour de la rentrée de 8h à 9h.

Au mois d'octobre ont lieu des élections pour choisir 3 parents représentant les autres (plus 3 suppléants).

Ces parents élus assistent au conseil d'école qui a lieu 3 fois par an. Le conseil d'école réunit la directrice, les enseignants, un représentant de la mairie, l'Inspecteur de l'Éducation Nationale et les représentants de parents élus.

Pendant le conseil d'école, les représentants des parents peuvent poser des questions et donner leur avis sur les problèmes de l'école. A l'issue de chaque séance, un compte rendu est rédigé. Un exemplaire est conservé par l'école, un autre est envoyé à l'inspecteur, et au maire, un autre est affiché à l'école.

La rentrée :

Cette année elle aura lieu le mardi 1er septembre 2020. Elle se fera de manière échelonnée :

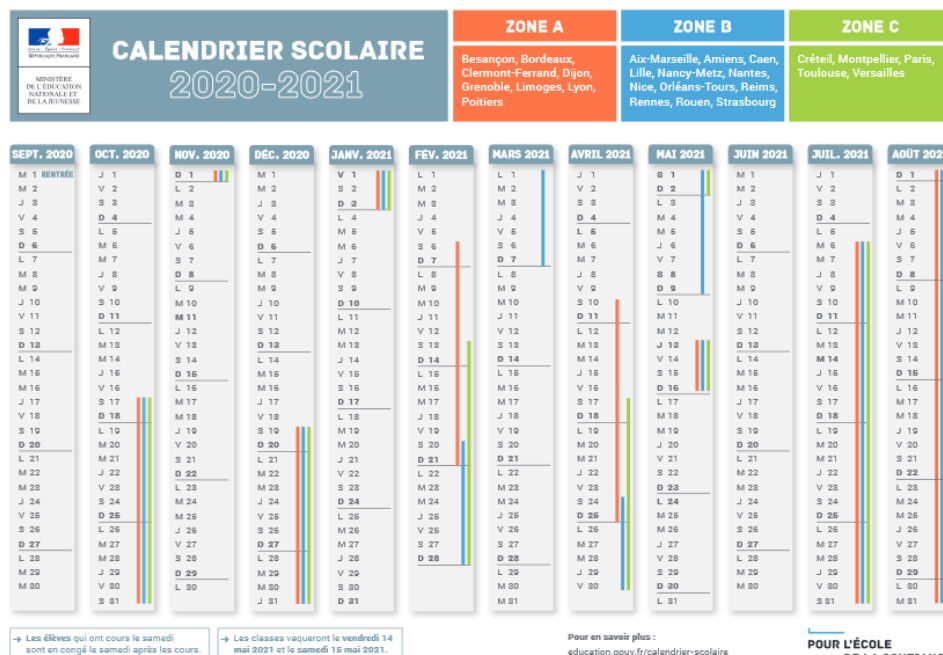
-les grands et les moyens feront leur rentrée à 8h15.

- les petits feront leur rentrée en 2 groupes :

Groupe 1 : de 9h à 10h15

Groupe 2 : de 10h30 à 11h45

VACANCES SCOLAIRES 2020/2021



	Calendrier officiel
Pré-rentrée des enseignants	<u>Lundi 31 août 2020</u>
Rentrée des élèves	<u>Mardi 1er septembre 2020</u>
Toussaint	Du samedi 17 octobre 2020 au lundi 2 novembre 2020
Noël	Du samedi 19 décembre 2020 au lundi 4 janvier 2021
Hiver	Du samedi 19 février 2021 au lundi 8 mars 2021
Printemps	Du samedi 24 avril 2021 au lundi 10 mai 2021
Pont de l'Ascension 2021	Du mercredi 12 mai au dimanche 16 mai 2021
Vacances d'été	Mardi 6 juillet 2021



A tous, nous souhaitons une très bonne année scolaire dans notre école !!!

L'équipe enseignante